

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026116

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/06/2026

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DE L
UNIVERSITE DE TOULOUSE POUR L ACCES DOCUMENTAIRE

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 06/07/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=116 Convention partenariat service documentation universit_ Toulouse acc_s documentaire.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-116.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260629-2026116-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/07/2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-116

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du vingt-neuf juin à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 22 juin 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Emilienne

Étaient excusés :

OBJET : Convention de partenariat avec le service commun de documentation de l'université de Toulouse pour l'accès documentaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30 ;

Considérant que :

- le maintien des compétences des professionnels de santé est un enjeu fondamental de la qualité des soins et des avis portés par ces agents. Il passe entre autres par un accès aux sources documentaires actualisées.
- À Toulouse, siège de CHU et d'organismes de formation des personnels de santé, cet accès est facilité par le service commun de documentation (SCD) de l'université de Toulouse dont dépend la bibliothèque universitaire santé. Cet établissement, outre son volumineux catalogue d'ouvrages détenu sur place, permet également l'accès à distance aux publications de nombreux éditeurs scientifiques notamment médicaux. Il organise régulièrement des ateliers méthodologiques de formation à la recherche documentaire.

Considérant l'intérêt de cette disposition dans le maintien des compétences et des actions d'étude et de recherche dans le domaine de la santé.

Cette convention a pour objet de faire bénéficier les professionnels de santé du SDIS 31 des services du SCD dans un intérêt strictement scientifique afin de soutenir les projets d'études et de recherche.

Elle établit qu'il n'y a pas de contrepartie financière de la part du SDIS pour ce qui concerne les ateliers ouverts ou dans une limite de quatre sessions par an réservées aux membres du SDIS. La fourniture des documents est également prévue sans contrepartie dans une limite de 200 documents par an. Elle mentionne enfin l'ouverture de 10 abonnements individuels annuels renouvelables.

ENTENDU le rapport de MCL Stéphane ALBEROLA,

APRÈS en avoir délibéré,

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **06 JUIN 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Tel 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

ÉMETTENT un avis préalable favorable à cette proposition de convention.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



06 JUL 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex